

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°20

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 14 mars 2018 – 18h30**

CC Val de Gray – Salle du Conseil

ORDRE DU JOUR

■ **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 24 janvier 2018**

■ **Fonctionnement du PETR**

- Examen du compte de gestion 2017,
- Approbation du compte administratif 2017,
- Affectation des résultats 2017,
- Participation financière 2018 des EPCI membres,
- Projet de déménagement du Pays dans le nouvel hôtel communautaire de la CCVG ?

■ **SCoT Graylois**

- Restitution des derniers ateliers et calendrier des prochaines séances de travail.

■ **Pays Graylois**

- Contrat Local de Santé : réalisation d'un « livret d'accueil »,
- Conseil de développement : remplacement ou vacance de postes ?
- Demande de subvention FNADT : avis du Pays à rendre sur le projet de l'association « Patrimoine et environnement ».

■ **Questions diverses**

- Projets éoliens dans les Monts-de-Gy.

L'an deux mille dix-huit, le 14 mars à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 6 mars 2018.

Délégués titulaires présents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, BLINETTE Alain, BRETON Marie, CHAUSSE Jean-Pierre, CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, MAUCLAIR Michel, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, PAILLARD Claude, PATE Pierre, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès.

Etaient porteurs d'un pouvoir : CLEMENT Christelle pour RENEVIER Michel, HENNING Frederick pour ALLIOT Michel.

Délégués suppléants présents : COCUSSE Colette, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, PAQUIS-OLIVIER Martine.

Autres présents : BARON-MAIRE Laurence, DESCHAMPS Stéphanie, OVIGNE Sophie, RAMAGET Amélie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli l'ensemble des membres du comité syndical et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Michel MAUCLAIR est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 24/01/18

Le président annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 24 janvier dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, le président propose de valider le document.

➔ Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2018.

2-Fonctionnement du PETR

■ Examen du compte de gestion 2017

Le président indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2017 a été vérifié par la DDFIP et que le compte de gestion 2017 a été établi et transmis par Madame Agnès AVENTINO, inspecteur divisionnaire.

Il précise que le Bureau du PETR l'a examiné au préalable et a rendu un avis favorable le 28 février dernier en séance de travail.

En l'absence d'observation et/ou de réserve de la part du comité syndical, il propose donc aux délégués de l'approuver.

➔ Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,***
- adopte le compte de gestion 2017 du PETR du Pays Graylois.***

■ Approbation du compte administratif 2017

Patrice LAVOYE, en tant que vice-président du PETR, présente le compte administratif 2017 du PETR, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (1)	Prévu	Réalisé (2)
341.492,59 €	326.688,98 €	341.492,59 €	300.861,05 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (3)	Prévu	Réalisé (4)
5.837,30 €	2.066,43 €	5.837,30 €	4.975,73 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 (2-1)		-25.827,93 € (déficit de fonctionnement)	
Résultat d'investissement de l'exercice 2017 (4-3)		+2.909,30 € (excédent d'investissement)	

Il précise que :

- le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 25.827,93 € et un excédent d'investissement de 2.909,30 €,
- le déficit de fonctionnement provient essentiellement des subventions TEPcv attendues et encore non versées à ce jour (le versement est décalé sur 2018),
- le compte administratif a été examiné par le Bureau du PETR qui a rendu un avis favorable le 28 février dernier en séance de travail.

Alain BLINETTE demande quel est le montant attendu pour TEPcv en 2018.

Laurence BARON-MAIRE indique que la somme demandée s'élève à 16.618,40 euros. Elle concerne les actions suivantes : mise en place d'une plateforme de valorisation des CEE pour les collectivités (plateforme NR-Pro), installation et suivi de ruchers pédagogiques, animation de la démarche TEPcv (Défi FAEP, Class'Energie...).

Martine PAQUIS-OLIVIER s'étonne du montant réalisé pour le compte 6281 « Concours divers » (12.525 euros), pour lequel seuls 3.000 euros avaient été prévus.

Laurence BARON-MAIRE explique qu'il s'agit d'une erreur d'imputation. Le montant réel dépensé sur ce compte s'élève à 2.525 euros. Les 10.000 euros « en trop » correspondent au montant d'AMO SCoT pour l'Audab et auraient dû être imputés au compte 617 « études et recherches ». Ces deux comptes faisant partie du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général, la trésorerie a estimé la modification inutile.

L'assemblée n'ayant pas d'autres questions, Patrice LAVOYE soumet le compte administratif 2017 au vote. Le président du PETR n'y prend pas part et quitte la salle.

➔ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, le compte administratif 2017 du PETR du Pays Graylois.

Le président est invité à regagner sa place et est tenu au courant de la décision du comité syndical.

■ Affectation des résultats 2017

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2017, le président invite le comité syndical à affecter le résultat de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2017, les résultats s'établissent ainsi :

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement de l'exercice 2017	2.909,30 €
Résultat d'investissement 2016 reporté au compte 001 sur 2017	-3.337,30 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2017 à reporter sur 2018	-428 €

FONCTIONNEMENT	
A-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017	-25.827,93 €
B-Résultat de fonctionnement 2016 reporté au compte 002 sur 2017	35.291,83 €
C-Résultat à affecter (A+B)	9.463,90 €
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement 2017	-428 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement 2017	0 €
F-Besoin en financement (D+E)	-428 €

Le président indique que le projet d'affectation des résultats a été examiné par le Bureau du PETR qui a rendu un avis favorable le 28 février dernier en séance de travail.

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il propose à l'assemblée délibérante d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation = C (=G+H)	9.463,90 €
G-Affectation en réserve R1068 sur 2018	428 €
H-Report en fonctionnement R002 sur 2018	9.035,90 €

➔ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2017 du PETR au budget primitif 2018, telle que proposée.

■ Participation financière 2018 des EPCI membres

Pour mener à bien ses missions, le PETR perçoit chaque année de ses collectivités membres une cotisation financière.

Le président rappelle que la participation financière est calculée proportionnellement à la population qu'elles représentent. Elle est basée sur la population totale, telle que définie par l'INSEE et remise à jour tous les ans.

Au vu des besoins de la structure pour 2018, le président propose une participation de 3,15 euros/habitant (1,10 euro pour le SCoT et 2,05 euros pour le Pays), ce qui donne la répartition suivante :

EPCI	Nb d'habitants au 01/01/2018	Montant de la cotisation
CC Val de Gray	21.428	67.498,20 €
CC des Quatre Rivières	9.992	31.474,80 €
CC des Monts-de-Gy	6.326	19.926,90 €
TOTAL	37.746	118.899,90 €

Il rappelle que la proposition de participation financière a été examinée par le Bureau du PETR qui a rendu un avis favorable ce même jour en séance de travail (une séance s'est tenue juste avant le comité syndical).

➔ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le montant de la contribution budgétaire 2018 fixé à 3,15 € / habitant,
- approuve le lancement de l'appel à cotisation auprès des EPCI membres,
- autorise le président (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à cette décision.

■ **Projet de déménagement du Pays dans le nouvel hôtel communautaire de la CCVG ?**

Le président soumet à la réflexion du comité le projet de déménagement du PETR dans les locaux du futur hôtel communautaire de la CC Val de Gray.

Il indique que la question a également été posée aux membres du Bureau qui ont donné un avis favorable.

Jean-Pierre MAUPN demande, vu les restrictions budgétaires annoncées par le président concernant le BP 2018, si le loyer pour les nouveaux locaux sera identique à l'actuel et fait remarquer qu'il faudra en tenir compte.

Frederick HENNING et Alain BLINETTE indiquent qu'ils attendaient d'abord la réaction du comité syndical sur cet éventuel déménagement et qu'ils n'ont pas encore évoqué le sujet du loyer.

➔ ***Le comité syndical prend note de cette information.***

3-SCoT Graylois

■ **Restitution des derniers ateliers et calendrier des prochaines séances de travail**

Le président rappelle que deux ateliers PADD se sont tenus en février-mars :

- Le 7 février à Sauvigney-lès-Gray, sur la thématique « se loger en Pays Graylois »,
- Le 7 mars à Valay sur la thématique « travailler dans le Pays Graylois ».

Stéphanie DESCHAMPS annonce les choix retenus lors des séances :

ARMATURE URBAINE

- Il est validé la composition du pôle urbain constitué des communes de Gray, Arc-lès-Gray, Ancier et Gray-la-Ville,

LOGEMENTS

- Choix du scénario démographique : 6bis soit +2.200 habitants à l'horizon 2035,
- Besoins en logements liés au scénario 6bis : 2.880 logements soit 160 / an entre 2017 et 2035,
- Ventilation du stock de logements : proposition 3 retenue à savoir 50% dans le pôle urbain et les bourgs centres structurants et 50% pour les autres communes. La répartition se fera ensuite dans chacune des intercommunalités,
- Type de logements : proposer une offre de logements diversifiée dans chaque commune pour favoriser le parcours résidentiel de chaque ménage,
- Répartition des logements sociaux : maintenir un taux de 25% de logements sociaux dans le pôle urbain et proposer une offre de logements à loyer modéré dans les autres communes,
- Résorption de la vacance : proposition N°2 consistant à baisser de 2 points le taux de vacance, sauf pour les communes ayant déjà un taux inférieur à 6 %, soit une diminution de 300 logements pendant la période du SCoT.
- Concernant la densité, ce point sera débattu plus largement après le travail du laboratoire Théma et lors de l'atelier spécifique qui y sera consacré à la fin du 1^{er} semestre.

ECONOMIE

- Laisser la possibilité aux zones existantes de s'étendre,
- Reprendre si possible la hiérarchisation des zones réalisée par le CD70 dans le cadre du schéma départemental,
- Favoriser l'accueil de toute activité souhaitant s'implanter, mais valorisation des filières agricoles, aéronautiques, bois et numériques.

- Proposer, en matière d'agriculture, des conditions de développement favorable aux circuits courts (ex : maraîchage),
- Travailler collectivement, en matière de tourisme, pour engager à l'échelle du pays le développement des liaisons douces (pistes cyclables par ex), le développement du tourisme le long de la Saône et de l'Ognon et la valorisation des événements sportifs (ex : triathlon).

Le président et Stéphanie DESCHAMPS annoncent que les prochains ateliers auront lieu :

- Le 4 avril à 18h30 à Citey sur la thématique « Vivre dans le Pays Graylois (équipements, services, commerce, mobilité et numérique) »,
- Le 17 mai à 18h30 à Autet sur la thématique « Préserver le Pays Graylois ».

4-Pays Graylois

■ Contrat Local de Santé : réalisation d'un « livret d'accueil »

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique d'accueil à l'échelle du PETR, Amélie RAMAGET annonce la réalisation d'un « livret d'accueil ».

Ce dernier aura comme objectif principal d'aider les primo-arrivants (professionnels ou particuliers) à s'installer, en répertoriant les principaux équipements et services utiles sur le territoire.

Elle souhaite, à ce titre, créer un groupe de relecture/synthèse et sollicite des élus volontaires.

Se déclarent intéressés : Marie BRETON, Michel MAUCLAIR, Jean-Pierre MAUPIN, Jean-Pierre CHAUSSE.

Il sera également proposé à Anne-Laure FLETY d'intégrer le groupe, en tant qu'élue référente « santé » pour le secteur Val de Gray.

Michel ALBIN fait remarquer que le conseil de développement pourrait travailler sur cette action.

Laurence BARON-MAIRE lui répond que c'est envisagé et que cela sera proposé le 21 mars prochain lors de la prochaine réunion de travail avec le conseil.

Christelle CLEMENT propose que le document soit aussi envoyé aux trois EPCI pour relecture.

■ Conseil de Développement : remplacement ou vacance de postes ?

Frederick HENNING explique que pour la période 2015-2020, 22 membres ont été désignés pour composer le conseil de développement du Pays. Suite à des démissions et des radiations de membres, il souhaite engager une réflexion avec le comité syndical pour savoir s'il faut remplacer les postes ou les laisser vacants.

Laurence BARON-MAIRE fait un point sur les démissions / radiations depuis 2016 :

En 2016, deux d'entre eux ont donné leur démission, la première du fait de son recrutement au sein de l'équipe technique du Pays (Stéphanie DESCHAMPS, secteur Val de Gray) et le deuxième (Jean-François GAFFARD, secteur des Monts-de-Gy) suite à un déménagement hors du Pays Graylois.

Le Bureau du PETR avait proposé le remplacement des deux postes vacants, validé ensuite par le comité syndical, par :

- M. Denis BLANDIN, pharmacien à Fresne-St-Mamès,
- M. Bruno TSCHANTRE, habitant de Pesmes et agent de développement à la CC Nord Jura.

En 2017, deux d'entre eux ont également donné leur démission, le premier pour des raisons de déménagement du siège social de son entreprise à Seurre (Gilles BOURGEOIS, secteur Val de

Gray) et le second, à la retraite, étant souvent hors Pays Graylois au moment des séances de travail (Bernard GHESQUIER, secteur des 4 Rivières).

Et enfin en ce début d'année 2018, Nelly SAUGIER (secteur CC4R) a également fait part de sa démission, pour raisons de santé.

Par ailleurs, 6 membres ont été radiés, du fait de leur absentéisme répété et non excusé. Un courrier en ce sens leur a été adressé courant février.

Elle évoque également Christian BOUDOT, membre depuis ses débuts et désigné à l'époque pour participer aux travaux du conseil en tant que conseiller municipal. Ce dernier a en effet démissionné de son mandat de conseiller chanitois en 2017 mais a, malgré tout, souhaité continuer à participer aux travaux du conseil en tant qu'habitant du territoire.

Gilles TEUSCHER confirme que cela ne lui pose aucun souci.

Laurence BARON-MAIRE indique qu'à ce jour :

- le conseil ne compte plus que 13 membres « actifs »,
- sur ces 13 membres, seuls 7-8 viennent de manière régulière aux séances de travail proposées, ce qui pose question pour la répartition de la charge de travail.
- ces membres réguliers s'interrogent fortement sur l'utilité de leur travail, qu'ils considèrent être peu représentatifs à 7-8 et enfin qu'ils se sentent démotivés face au peu de reconnaissance qu'ils en tirent,
- trois nouvelles personnes du secteur Val de Gray ont manifesté leur intérêt pour intégrer le conseil : Pierre CALVAT (Gray), Anne-Marie CARDIEL (Oyrières) et Bernard MAIRE (Velesmes-Echevanne).

Frederick HENNING propose de les inviter, à titre consultatif, à chaque séance du comité syndical ainsi qu'aux ateliers de travail du SCoT par exemple, pour qu'ils se sentent plus impliqués dans le fonctionnement de la structure.

Stéphanie DESCHAMPS souligne que le fait d'associer le conseil aux projets du PETR permet également une meilleure communication. Elle évoque, à titre d'exemple, la réunion publique du SCoT en octobre 2017, à laquelle les membres étaient invités suite à la réalisation de leurs travaux sur les entrées de ville et qui ont fait passer le message à leurs connaissances. Ainsi, sur la cinquantaine de participants, une partie d'entre eux est venue par le biais des membres du conseil.

Michel ALBIN estime toutefois qu'il ne faut pas mélanger le conseil de développement et les instances décisionnelles du PETR. Il fait remarquer que l'équipe technique du PETR, en animant les réunions du conseil, leur apporte déjà les informations dont ils ont besoin. Il ajoute que la passerelle entre le conseil de développement et les élus doit se faire via l'équipe technique.

Claude PAILLARD réagit face à la démobilisation des membres actuels et penche en faveur d'un appel à nouvelles candidatures.

➔ Après discussion, le comité syndical décide de lancer un appel à candidatures pour trouver des acteurs associatifs, économiques ou des habitants du territoire prêts à s'investir.

■ Demande de subvention FNADT : avis du Pays à rendre sur le projet de l'association « Patrimoine et environnement ».

Laurence BARON-MAIRE indique que depuis le 1^{er} janvier 2018, le Pays doit rendre un avis sur les projets présentés à un financement FNADT, et notamment vérifier qu'ils sont bien en conformité avec les objectifs inscrits dans le Contrat de Ruralité 2017-2020.

Elle explique que l'association « Patrimoine et environnement des Monts-de-Gy » a été créée en 2009. Basée à Bucey-lès-Gy, elle a pour but la préservation du petit patrimoine rural qu'il soit architectural ou naturel, dans le but de le transmettre aux générations futures.

L'association porte depuis 2010, entre autres, un projet de réhabilitation d'une ancienne maison vigneronne « la maison Moine » (bâtiment communal) et d'une maison mitoyenne (bâtiment privé). Au préalable ces deux bâtiments ont été mis à disposition de l'association par les propriétaires respectifs, pour une durée de 35 ans (maison communale) et 25 ans (maison privée), sous bail emphytéotique.

Après plusieurs années de travaux, la cave de la maison « Moine » est à nouveau ouverte (depuis début 2016) et sert de lieu d'accueil pour des spectacles et des expositions. Le bâtiment privé attenant a été entièrement restauré et est devenu un gîte d'étape d'une capacité d'accueil de 11 personnes (3 chambres). Le gîte accueille notamment des pèlerins faisant le chemin de Compostelle ou de la Via Francigena.

Depuis 2009, l'association a accueilli, pour des chantiers internationaux, 170 jeunes de toutes les nationalités, dont 40 de la CCMG et du bassin graylois. Les chantiers sont essentiellement axés sur la restauration des anciennes terrasses vigneronnes de la maison « Moine ».

Concernant le projet, au-delà de la continuation du travail de restauration des terrasses, l'association souhaite passer à une deuxième phase de travaux pour la maison « Moine » afin que celle-ci devienne un lieu de transmission des savoirs faire, de formation et d'échanges « entre tradition et modernité ». Il s'agit de permettre à tous les publics, et plus particulièrement aux jeunes d'avoir accès à des ateliers tout au long de l'année, mêlant techniques anciennes autour de la pierre (taille, sculpture, gravure...) et plus modernes, liées au numérique (3D par ex).

Laurence BARON-MAIRE souligne que le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs prioritaires suivants du Contrat de Ruralité 2017-2020, à savoir :

- la création / l'amélioration et/ou le développement des équipements et des services en milieu rural,
- la requalification et la valorisation des centres-villes / centres-bourgs en vue d'une réappropriation par la population,
- la création et le développement de nouvelles filières économiques basées sur les ressources et les savoirs faire locaux,
- la mise en adéquation des besoins de la main d'œuvre locale et des entreprises, notamment via l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en difficulté.

Cet exposé entendu, le président appelle le comité syndical à faire connaître ses observations et à rendre un avis sur le dossier.

→ Le comité syndical rend, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de l'association « Patrimoine et Environnement des Monts-de-Gy » et charge Laurence BARON-MAIRE de rédiger et d'envoyer le courrier correspondant, à l'attention de la présidente de l'association et des services de l'Etat.

5- Informations et questions diverses

■ Projets éoliens dans les Monts-de-Gy

Le président évoque le projet éolien sur les communes de Citey et Vantoux-et-Longeville.

Il rappelle que le SCoT n'est pas compétent en la matière mais qu'une réflexion globale à l'échelle du Pays est judicieuse.

En concertation avec les élus des Monts-de-Gy, il propose donc l'organisation d'une réunion à l'échelle du PETR, avec l'Ademe (qui dispose d'un service d'AMO sur ces questions) et les

services de l'Etat sur ce sujet. La possibilité d'intégrer du financement participatif, citoyen et public, dans ce projet sera également à l'ordre du jour.

Christelle CLEMENT approuve mais souhaite toutefois que cette réunion soit ouverte à l'ensemble des maires du territoire.

→ Le comité syndical prend note de cette information.

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h30.